

Cultivons la Solidarité



BRETAGNE

VŒUX 2025

Paul Renault, président

2025, l'année démarre dans l'incertitude, je vous souhaite à tous de retrouver un monde solidaire et fraternel, un monde où nous réapprenons à nous parler, à nous écouter. **BONNE ANNÉE 2025 !**

Les économies budgétaires des collectivités inquiètent le monde associatif

Gilles Auffret et Bruno Servel- SP 56

C'est une première, une nouvelle année démarre alors que le budget du pays n'a pas encore été adopté, ce qui crée un climat général d'incertitude. Nous savons seulement que l'heure est à une réduction drastique de la dette publique et que l'effort sera partagé. Concernant la participation des collectivités, il a été évoqué le chiffre de 5 milliards. Elles n'ont pas manqué de faire part de leurs inquiétudes pour leurs propres finances et des répercussions pour un grand nombre d'acteurs qui contribuent à la vie de leurs territoires.

De fait, « la chasse aux économies » est devenue une priorité dans toutes les collectivités et les annonces de restrictions budgétaires se multiplient. La présidente de la Région des Pays de la Loire a déjà prévenu vouloir aller chercher 100 millions d'économie avec des coupes drastiques dans le secteur culturel. Les finances de certains départements, déjà fragilisées par diverses pertes de recettes, passent dans le rouge. Le conseil départemental des Côtes-d'Armor vient d'annoncer la suppression de 60 postes, une mesure choc pour limiter son déficit et éviter une mise sous tutelle de l'État. En Ille-et-Vilaine, la mise en place d'un nouveau plan d'économies a été actée en fin d'année dernière.

Ce « ruissellement inversé » est très inquiétant pour toutes les associations qui bénéficient de subventions régionales, départementales ou communales. Sans ces aides, nombre d'entre elles devront certainement réduire leurs activités voire se séparer de salariés. Or, selon les termes d'un rapport du CESER Bretagne de 2017, la Région comptait entre 65 000 et 70 000 associations en activité et le nombre de bénévoles était estimé entre 640 000 et 700 000 personnes, soit environ un.e habitant.e sur quatre en Bretagne (18 ans et plus).

Solidarité paysans Bretagne est une association d'intérêt général qui accompagne quotidiennement des agriculteurs en (grande) difficulté. Elle emploie 10 salariés et regroupe 130 bénévoles. Les subventions des collectivités territoriales nous sont indispensables pour pérenniser nos actions sur l'ensemble du territoire de la Région Bretagne. Cet équilibre salariés/bénévoles est nécessaire pour aider les paysans à trouver des réponses à des situations toujours plus complexes et les aider à maintenir leur activité.

C'est dans l'intérêt de tous les territoires, et la préservation du tissu associatif devrait être une grande cause nationale.

Janvier 2025

N° 85

Dans ce numéro :

Edito : P 1

Vœux 2025
Paul Renault

Les économies budgétaires des collectivités
Gilles Auffret
Bruno Servel

Pages centrales P 2

Procédures collectives
Claude Lefebvre
Jacquine Gauchet

Fonctionnement de SPB P 3
Marie-France Milot
Michel le Boulc'h

Dernière page P 4
Arrivée de Jeanne
Bertrand Quellec

Plan de formation 2025

Assemblée générale
Elisabeth Chambry

Solidarité Paysans de Bretagne
17 Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 96 78 07 21

Collège Côtes d'Armor
8 rue des Champs de Pies
22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 78 07 21

Bureau de Rostrenen
1 rue Marcel Sanguy
22110 Rostrenen
Téléphone : 02 96 78 07 21

Collège Morbihan
Cité de l'agriculture
12 av. Borignis Desbordes—BP398
56009 Vannes
Téléphone : 02 97 67 51 33

Collège Ille et Vilaine
17, Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 99 50 70 65

Collège du Finistère
Hôtel d'Entreprises
325 rue Pierre et Marie Curie
29510 Briec
Téléphone : 02 29 20 08 09

Directeur de Publication :
Paul RENAULT
ISSN: 1632-6660
<http://www.solidaritepaysans.org>

Imprimerie : DÉCOGRAPH
La Métairie du Plessis
22440 TRÉMUSON

Procédures collectives : de la formation à l'application**Claude Lefebvre et Jacqueline Gauchet—SP 29**

Fin 2024, notre juriste, Morgane Guenegues, animait à destination des bénévoles de Solidarité Paysans Bretagne, une formation sur les Procédures Collectives (quels mots barbares !). Pour « niveau débutant ». Ouf !

Une procédure collective est une procédure destinée aux entreprises qui éprouvent des difficultés financières. Elle est encadrée par la loi. On parle de procédure collective, car dans ce type de procédure, les créanciers sont collectivement représentés par le mandataire judiciaire ou le liquidateur judiciaire désigné par le tribunal. L'objectif d'une procédure collective est d'aider l'entreprise à surmonter ses difficultés tout en désintéressant ses créanciers. Les différents types de procédure collective sont : la Sauvegarde Judiciaire, le Redressement Judiciaire et la Liquidation Judiciaire. Pour les agriculteurs il existe aussi une procédure particulière qui est le Règlement Amiable judiciaire mis en œuvre par un conciliateur nommé par le tribunal.

Une première journée en présentiel, très dense mais très interactive a été suivie plus tard d'une demi-journée en visio.

Mais, que faire de tout cela, concrètement ?

C'est simple, début 2025, Jacqueline notre salariée SP29 me sollicite pour accompagner deux agricultrices assignées au tribunal de Quimper par la MSA, l'une en « liquidation judiciaire sur résolution du plan de Redressement Judiciaire (RJ) », l'autre en « audience pour constater l'échec d'un Redressement Amiable Judiciaire (RAJ) » qui devait proposer des solutions d'apurement de sa dette.

Une synthèse a été préparée par SP à l'attention du Tribunal et du mandataire judiciaire (dans le cadre du RJ) et du conciliateur (dans le cadre du RAJ) avec la mise à jour effective des paiements et la présentation du contexte.

Cette préparation est rassurante ! Car pour les personnes déjà en fragilité que nous accompagnons, et pour moi aussi, se repérer dans le tribunal, comprendre qu'il faut se tenir (respectueusement) debout tout au long de l'audience, face à des magistrates en toge qui vous surplombent, tout ceci n'est pas naturel voire très impressionnant. C'était une première pour moi.

Toutefois, la vision de l'extérieur que peut avoir une primo-accompagnatrice au Tribunal comme je l'ai été, présente l'intérêt de recouper, au moins, les termes techniques appréhendés lors de la récente formation et leur enchaînement dans les procédures.

Un point qui m'a marquée aussi pour ce premier « grand bain à peine sortie du petit bassin » est d'observer les échanges plutôt pédagogiques entre intervenants, à l'adresse des agriculteurs. La présidente du tribunal, la vice-procureure, la greffière, le commissaire à l'exécution du plan (pour le premier dossier) ou le conciliateur (pour le deuxième dossier), et ici, la représentante du service recouvrement de la MSA, s'interrogent mutuellement. Tous ces propos sont marqués par des considérations humaines ; mais afin de maintenir une certaine pression morale, ils insistent sur le rôle central du Chef d'Entreprise dans la gestion et le maintien de la pérennité de son activité.

La place donnée et reconnue à Solidarité Paysans permet d'apporter un éclairage objectif sur la situation de l'agriculteur-trice, qui peut influencer sur la décision du juge alors que la personne accompagnée peut, elle, parfois peiner à s'exprimer sous le coup de l'émotion.

Pour aujourd'hui, si l'une des agricultrices dispose d'un délai de quelques semaines supplémentaires pour « apurer la créance post-RJ », l'autre va devoir re-poser complètement les tenants et aboutissants de son activité pour prouver qu'il sera possible de la pérenniser dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire.

Et nous serons là pour les aider à avancer et tenter de trouver avec elles des solutions adaptées à leur personnalité et à leur situation (santé, ressources personnelles et professionnelles...).

Avis de la juriste : les formations « juridiques » ont pour objectif de donner des repères principaux et des éléments de compréhension aux bénévoles pour mieux accompagner les agriculteurs au tribunal. L'objectif pour eux n'est pas de devenir des juristes !

Le fonctionnement de SP BZH et son organisation

Marie-France Milot et Michel le Boulc'h—SP 22

Lors de notre réunion départementale mensuelle, les bénévoles perçoivent le fonctionnement de l'association mais sans en connaître forcément l'ensemble des rouages.

« SOS Agriculteurs en difficultés Grand Ouest » est créé en 1987 et devient « Solidarité Paysans Bretagne » en 2003 avec la fusion des associations départementales bretonnes de 2007 à 2016. Parallèlement en 1992 a lieu la création de la tête de réseau national qui rassemble aujourd'hui 29 associations régionales et départementales.

Elle est actuellement présidée par Marie-Andrée Besson, venant du Jura. Serge Robin du 22 et Yves Corbeau du 35, bénévoles bretons, sont membres de l'association nationale. Elle a principalement un rôle de représentation et de négociation auprès des pouvoirs publics et d'assurer la cohésion du réseau Solidarité Paysans (élaboration de la charte, formations, outils...).

Comment fonctionne notre association ?

Solidarité Paysans Bretagne regroupe les quatre départements. Elle est animée par un conseil d'administration de 13 membres qui se réunissent une fois par mois (3 membres par département et un.e salarié.e).

La présidence est assurée par Paul Renault (35). Au niveau Bretagne 10 salariés, sous la direction d'Elisabeth Chambry assurent le quotidien.

L'accompagnement des agriculteurs qui nous sollicitent est assuré généralement par un.e salarié.e et un.e bénévole. Pour les dossiers nécessitant un travail juridique c'est la juriste de l'association Morgane Guenegues qui prend le relais. Elle coordonne également le programme de formations et en assure le suivi.

Au niveau de chaque département les bénévoles se réunissent en « collège » tous les mois. Généralement deux bénévoles et un.e salarié.e en assure l'animation et le fonctionnement.

Le collège est le « poumon » de l'association. Son premier rôle est le suivi collectif des accompagnements, avec l'appui 4 fois par an d'une psychologue. Il permet aussi d'assurer la cohésion et la solidarité de l'équipe départementale et d'accueillir les nouveaux bénévoles.

En plus des accompagnements, chaque collège prend en charge les relations avec les partenaires locaux, que ce soient les administrations, collectivités locales, associations, établissements scolaires, mécènes.

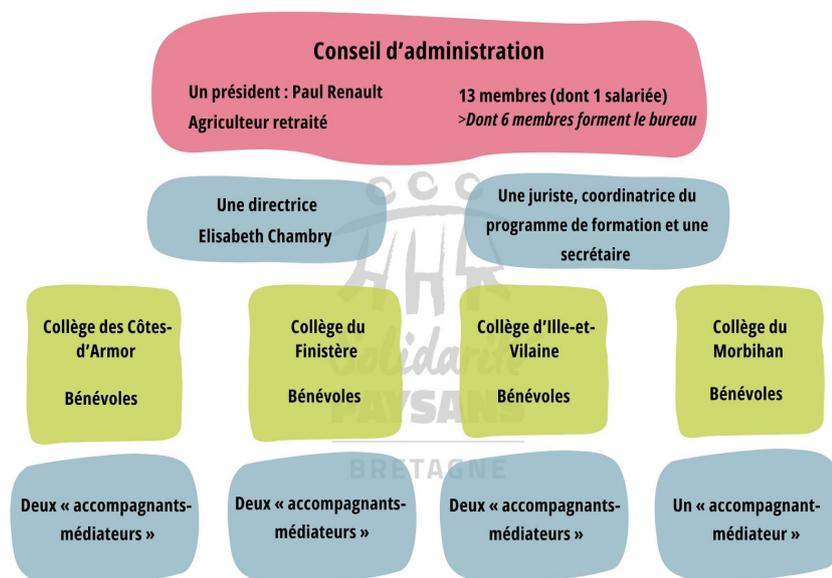
Pour traiter de points précis des commissions existent, elles sont composées de bénévoles de chaque département (commission journal et communication, logement...). Elles se réunissent essentiellement en visio, une réunion physique a lieu une fois par an.

Pour des sujets plus ponctuels des groupes de travail peuvent être mis en place, ex : exploitations sans comptabilité, bien-être animale etc...

Le journal, « Cultivons la Solidarité », est édité 4 fois par an, permettant de rendre compte des différentes actualités du réseau, des formations à venir, de témoignages...

L'association fonctionne grâce à la bonne volonté et à l'implication de chacun d'entre nous, l'engagement des bénévoles représente 6 emplois temps pleins.

Schéma d'organisation de l'association



Arrivée de Jeanne

Bertrand Quellec—SP 35

Depuis le début du mois de décembre 2024, nous avons le plaisir d'accueillir Jeanne Audran, chargée de communication, dans le cadre de son parcours en alternance entre notre association et l'IGC Business School à Rennes (Bachelor Chef de Projet Événementiel).

Après avoir réalisé un état des lieux de nos pratiques et outils de communication (site web, newsletter, plaquettes, événements, etc.), Jeanne a proposé une feuille de route et a engagé les travaux nécessaires pour faire évoluer ou transformer nos pratiques de communication. Cette approche vise à accroître la visibilité de l'association, notamment auprès des agriculteurs, des donateurs et des mécènes.

Basée au bureau SP BZH de Rennes, Jeanne sera présente dans l'association jusqu'en

août 2025. Elle rencontrera les salariés et bénévoles de l'association pour mener à bien ses différents travaux.

Bienvenue, Jeanne.



Jeanne Audran et Paul Renault

Plan de formation 2025

Comme chaque année, plusieurs journées de formation sont proposées à l'ensemble des bénévoles et aux salarié.e.s de l'association. Pour 2025, les équipes de Solidarité Paysans ont choisi de se former sur les thématiques suivantes :

- Le statut de l'entreprise individuelle, animée par Morgane Guenegues
- La conjoncture agricole en partenariat avec le CERFrance
- Le maraîchage et le fonctionnement d'une ferme maraîchère
- Les baux ruraux et le statut du fermage animé par Morgane Guenegues
- Mieux communiquer pour mieux accompagner (2 journées) animée par Elisabeth Chambry
- Accompagner face aux résistances avec Edwige Picard, psychologue

En 2024, 8 journées de formations ont rassemblé en moyenne 15 participants, bénévoles et salariés.

Par ailleurs, dans le cadre d'un nouveau partenariat avec Orange Solidarité, un appui à l'utilisation du numérique, sera proposé aux adhérents.



Assemblée générale 2025, date et lieu

Élisabeth Chambry, directrice

L'assemblée générale régionale annuelle aura lieu le 3 avril 2025 à Ploumagoar (près de Guingamp). Tous les ans l'assemblée se déroule dans un département différent. Cette année c'est un secteur où l'association intervient très fréquemment qui a été choisi. En effet sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération ce sont plus de 35 fermes qui ont sollicité un accompagnement auprès de Solidarité Paysans. Nous remercions déjà la commune de Ploumagoar qui nous accueillera dans ses salles à cette date.